

Charte AUDYA

Charte de bonnes pratiques pour le suivi auditif

Notre charte a pour objectif de garantir la qualité de l'appareillage auditif et de son suivi à travers notre service numérique, contribuant ainsi à la santé auditive de nos patients.

Bien que cette charte ne soit pas contraignante, elle définit les bonnes pratiques et reflète les conditions d'utilisation de l'application AUDYA.

AUDYA se réserve le droit de mettre fin à toute relation commerciale si cette charte n'est pas respectée.

Charte de bonnes pratiques pour le suivi auditif - AUDYA

1. Engagement envers la santé auditive et le respect du patient

Notre engagement est de maintenir les standards éthiques les plus élevés et d'assurer la protection des patients contre toute pratique frauduleuse ou contraire à la déontologie.

Cet article vise à garantir l'intégrité des services et des partenaires proposés par AUDYA.

2. Engagement envers le respect de la vie privée et de la confidentialité

Notre engagement est de veiller à la protection des informations personnelles des patients et d'assurer la confidentialité des données auditives collectées. Nous nous engageons à ne jamais partager de données sensibles sans un accord clair et explicite de la part du patient et des partenaires.

Cet article vise à garantir le respect de la vie privée des patients et de toutes les parties impliquées dans l'activité commerciale d'AUDYA.

3. Engagement envers le partage d'une information transparente

Notre engagement est de fournir des explications claires et facilement compréhensibles sur les services, les objectifs et les données collectées. Il est essentiel que les patients soient informés de manière transparente sur la façon dont leur prise en charge est gérée et sur les différentes étapes du suivi tout au long de la vie de l'appareillage.

Cet article vise à garantir la transparence de l'information sur les services fournis par AUDYA et ses partenaires.

4. Engagement envers le suivi de la réglementation et contre les pratiques frauduleuses

Notre engagement est de condamner sans réserve toute pratique frauduleuse. Cela inclut :

- les démarchages à domicile ou sur le lieu de travail,
- les ventes forcées (comme l'accompagnement du patient aux consultations médicales),
- l'incitation à éviter de consulter un professionnel de santé,
- la vente agressive,
- toute forme de manipulation visant à tromper les patients.

Cet article vise à garantir les pratiques déontologiques et de lutte contre la fraude dans la filière auditive - et plus largement dans le système de santé français.

5. Engagement envers la collaboration avec les professionnels de la santé

Notre engagement est de soutenir une communication fluide et régulière parmi tous les professionnels du parcours de soins. Cela inclut la collaboration active entre audioprothésistes, ORLs, et autres professionnels de santé impliqués dans le suivi auditif des patients (médecins généralistes, orthophonistes, régleurs d'implants, etc.).

L'intégration des comptes-rendus et documents clés dans le carnet de santé AUDYA•360 est un pilier de cet engagement.

- Cet article vise à garantir la collaboration entre professionnels de santé - qu'ils soient prescripteurs ou non - dans le but de servir au mieux les intérêts des patients.

6. Engagement envers le respect du consentement éclairé

Notre engagement est de garantir que toute action concernant l'appareillage auditif ne soit entreprise qu'avec le consentement éclairé du patient et des partenaires. Chaque décision impliquant des ajustements ou des modifications sera soigneusement discutée et expliquée au patient.

- Cet article vise à garantir la pleine compréhension du patient et l'obtention de son consentement avant toute action.

7. Engagement envers le suivi régulier et continu

Notre engagement est de fournir un suivi proactif de la santé auditive des patients. Cela dans le but de garantir une adaptation optimale aux appareils et de prévenir tout problème auditif en les invitant à des contrôles réguliers, au minimum 2 à 3 fois par an, pour examiner les dispositifs et leurs réglages.

Par ailleurs, nous encourageons nos partenaires à inciter les patients à consulter régulièrement des professionnels de santé pour des évaluations approfondies, chaque fois que cela est nécessaire.

- Cet article vise à garantir un accompagnement rapproché des patients en assurant une participation active et constante dans leur parcours de soins.

8. Engagement envers le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Notre engagement est de fournir un respect total des exigences du RGPD. Cela comprend une collecte de données transparente et consentie, un traitement sécurisé et conforme aux finalités définies, ainsi qu'une protection rigoureuse contre tout accès non autorisé ou utilisation abusive. De plus, nous nous engageons à informer clairement les utilisateurs de leurs droits en matière de protection des données et à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer une conformité continue avec les normes du RGPD.

- Cet article vise à garantir l'engagement envers le respect du RGPD et le maintien d'un environnement numérique sécurisé et respectueux de la vie privée.

En acceptant nos services, les utilisateurs reconnaissent leur engagement envers ces principes et contribuent à la création d'un environnement numérique responsable et durable, axé sur le bien-être auditif et la confiance.

Audya SAS.